

## CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

**SEANCE du 15 septembre 2022**

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022

Compte rendu affiché le 27 septembre 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, LOISON Thierry, BOINON Sandrine, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, CHALON Gwendoline, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, LOTISSIER Marc, RAYNARD Gilles, PERALDO Yves, GAYET Véronique, GRAZIOLI Jean-Pierre,

**Membre excusé** : Fabrice BONNET.

Monsieur le Maire souhaite une excellente rentrée à tous les conseillers et espère que la période estivale a été propice au repos et permettra une reprise en pleine forme d'une saison qui s'annonce complexe.

### - **Présentation de la démarche CEPOS (Commune à Energie Positive) des Monts du Lyonnais par Monsieur Thomas ROBERT (CCMDL-Parc Eco Habitat).**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Thomas ROBERT, Directeur du Parc Eco Habitat (CCMDL). Ce dernier explique que la démarche CEPOS (Commune à Energie POSitive) est une émanation de la démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive) engagée par le SIMOLY puis la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) depuis 2013 afin de faire baisser la consommation d'énergie et de créer des sources d'énergies renouvelables. Le choix a été fait d'appliquer la sobriété et l'efficacité énergétique, avec des actions sur le logement, le transport, les industries et l'agriculture. Le but est d'augmenter la production d'énergies renouvelables. Il présente un guide par commune édité et réalisé par la CCMDL, avec des fiches pratiques et un diagnostic énergétique : La facture d'énergie de toutes les activités et habitants de la Commune de Saint Laurent de Chamousset est de 4.7 millions d'euros dont 0,3 millions d'euros en énergie renouvelable (bois...) avec 38 % pour le chauffage, 38 % pour l'électricité et 24 % pour les transports. Le but de ces chiffres est de constater que le changement climatique est intangible et qu'il faut s'adapter en s'engageant à réduire sa consommation d'énergie et à augmenter la production d'énergie renouvelable jusqu'en 2050.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Thomas ROBERT pour cette intervention et précise que la Municipalité de Saint Laurent de Chamousset s'est déjà engagée dans cette démarche avec la rénovation de la salle polyvalente mais aussi les projets de géothermie pour la Mairie et le restaurant scolaire... Deux élus (Roger MAZARD et Gilles RAYNARD) seront désormais les référents communaux auprès du parc Eco Habitat et de la commission transition écologique et énergétique de la CCMDL.

### - **Convention de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités économiques à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.**

Monsieur le Maire expose que depuis le 1er janvier 2022, le code de l'urbanisme prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est instituée et perçue par les communes, tout ou partie de cette taxe est reversée à l'EPCI dont elle est membre pour permettre le financement des équipements publics dont elle a la charge de par ses propres compétences. A ce titre, la TA perçue sur les bâtiments construits dans les

zones d'activités économiques (ZAE) aménagées et/ou entretenues par la CCMDL rentre dans le cadre de l'obligation instaurée par la loi de finances pour 2022 ; et il a été convenu qu'elle correspond globalement, au prorata des dépenses d'équipements publics constatées de la commune et l'EPCI.

De ce fait, il convient de mettre en place un mécanisme de reversement de la TA de la Commune vers la CCMDL pour l'ensemble des autorisations d'urbanismes délivrées sur les zones d'activités économiques. Il est proposé un reversement de la totalité de la TA perçue sur ces ZAE.

Le reversement de la TA concerne tous les montants perçus par la commune au titre des recettes de TA enregistrées à compter du 1er janvier 2023 et obtenus sur les zones d'activités économiques.

Pour la Commune de Saint Laurent de Chamousset, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des zones artisanales de la Croix Grand Borne et Grange Thival.

Monsieur le Maire propose un vote. Le Conseil Municipal (Votants : 18 - Oui : 18 - Non : 0 - Abstention : 0) approuve les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités économiques, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et décide de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les avenants à intervenir modifiant le périmètre concerné par le reversement (Annexe 1 de la convention).

#### - **Fonds de concours pour la voirie : convention à valider,**

Monsieur le Maire présente un projet de convention entre la CCMDL et la Commune au sujet des conditions administratives et financières auxquelles sont réalisés les travaux d'aménagement de voirie sur la commune durant l'année 2022 :

- Aménagement autour de la salle Polyvalente,
- Réfection du chemin « le Thollet »,
- Réfection de l'impasse des peupliers.

Ces travaux sont entrepris sous la maîtrise d'ouvrage de la CCMDL, avec l'appui de l'élu référent de la Commune.

Il expose que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 149 104,84 €. Le solde de l'enveloppe financière allouée à la commune par la CCMDL est de 143.132,95 €. La différence entre le montant des travaux et l'enveloppe financière sera à la charge de la commune. Il précise que cette répartition est calculée sur une estimation. La participation définitive sera calculée en fonction du coût réel des travaux TTC réglé par la CCMDL, déduction faite du FCTVA perçu par la CCMDL calculé à partir du taux en vigueur au moment du calcul de la participation.

Monsieur le Maire propose un vote au Conseil Municipal concernant la validation de cette convention. Après en avoir délibéré et voté (Votants : 18 - Oui : 18 - Non : 0 - Abstention : 0), le Conseil Municipal valide la convention présentée et charge Monsieur le Maire de son exécution.

#### - **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan PERALDO, délégué au SIEMLY. Il présente les chiffres du rapport 2021 avec notamment 35 000 compteurs gérés et 1057 abonnements sur notre commune. Des actions vont être menées afin de diminuer les pertes sur le réseau de distribution (2 m<sup>3</sup>/jour /km). La Commune de Saint Laurent de Chamousset va être commune test pour la télé-relève.

#### - **Décision modificative budgétaire : remboursement cautions logements maison**

##### **DUSSUD**

Monsieur le Maire présente une proposition de décision modificative pour le budget communal afin de pouvoir rembourser les cautions déposées par les locataires de la Maison Dussud.

Investissement dépenses : 165 : + 500 €

Investissement dépenses : 21318-944 : + 500 €

#### - **Construction Centre Technique Municipal : Déroulement des travaux et emprunt,**

Monsieur le Maire présente un bilan financier pour la construction du centre technique Municipal :

Travaux et honoraires : 968 513,40 € HT soit 1 161 887,27 € TTC,

Subventions (DETR, Appel à projets du Département, Demande auprès de la Région) : 400 750 €,

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Yvan SIMON pour le suivi ce chantier, qui indique que les travaux vont débuter fin septembre et qu'ils se termineront fin mai 2023. Il présente les différentes affectations et utilisations des locaux. Monsieur Roger MAZARD intervient pour présenter

le projet d'installation de panneaux solaires en toiture et effectuer de l'autoconsommation partagée avec d'autres bâtiments communaux (contrat avec ENEDIS).

**- Présentation et organisation du 50<sup>ème</sup> anniversaire du marché aux Veaux et participation financière communale,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET qui présente le programme de la journée :

10h00 : Ouverture du marché sous la Halle.

11h00 : Apéritif et moment de convivialité et de discussion avec les intervenants et partenaires du Marché.

13h00 : Repas « Tête de veau » à la salle Polyvalente avec la Confrérie de la Tête de Veau

La préparation sera effectuée le dimanche, notamment pour l'installation des tables à la salle polyvalente. Monsieur Gilles RAYNARD présente les étapes de réalisation du film promotionnel pour le marché aux veaux.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance du marché aux veaux, 5<sup>ème</sup> marché de France, et sur la nécessité de communiquer pour le pérenniser. L'objectif est de mobiliser les agriculteurs du territoire de la CCMDL et d'augmenter les apporteurs de 30 à 40 %.

Il présente le budget de 14 700 € et le financement de cette manifestation par les sponsors mais aussi les collectivités (Département du Rhône : 1 000 € - CCMDL : 2 000 € - Région : 500 €)

Il propose que la Commune apporte une aide de 1 000 € à l'association pour la Promotion du Marché aux veaux pour l'organisation de cette manifestation. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

**- Mise en place d'un plan d'action de rigueur budgétaire suite à la crise énergétique et la crise sécheresse (Fonctionnement communal, bâtiments, éclairage public, terrain de foot, restaurant scolaire...)**

Monsieur le Maire propose que soit mises en place une série de mesures pour la gestion et le fonctionnement des bâtiments communaux, terrains sportifs mais aussi le restaurant scolaire. Les augmentations des fournitures d'énergie ou de produits alimentaires, le manque de ressource en eau, doivent conduire une réflexion d'économie et de gestion.

Monsieur le Maire présente l'évolution des dépenses en matière de gaz et d'électricité entre 2019 et 2022 et annonce une majoration de ces postes, pour le budget de fonctionnement, qui sera de 50 000 €. Ces augmentations touchent aussi les dépenses pour la préparation des repas au restaurant scolaire.

Il demande si une hausse du prix du repas est envisageable très rapidement afin de compenser cette hausse. Le débat s'engage autour de la hausse de 0.20 € décidé en juillet 2022 pour la rentrée. Monsieur le Maire propose un travail en commission afin d'établir un plan de gestion et d'utilisation des salles.

Pour l'éclairage public, en plus des actions programmées avec le SYDER, il y aura des décisions à prendre rapidement comme d'éteindre certains secteurs. Il est proposé l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h30 sur la déviation, Place du Marché aux veaux, rue du stade, maison des services, lotissements...

Monsieur le Maire expose que la commune a appliqué strictement les mesures préfectorales prise dans le cadre de la sécheresse. Une réserve d'eau pluviales du parc public a été mise à disposition des agriculteurs.

Il propose une intervention pour le terrain de football. Le débat s'engage autour de la nécessité d'actions afin de réensemencer les zones brûlées, pour un devis de l'entreprise green Style d'un montant de 4 660 € HT.

Après en avoir délibéré et voté (Votants : 18 - Oui : 12 - Non : 0 - Abstention : 6), le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Green Style d'un montant de 4 660.00 € HT pour la réfection du stade de foot.

**- Ouverture d'un compte Facebook communal,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine BOINON, conseillère municipale déléguée à la communication. Elle présente conjointement avec Madame Gwendoline CHALON la page Facebook créée pour la Commune de Saint Laurent de Chamousset. Elle sera dédiée à la promotion de la commune et redirigera vers le site internet communal. Le Conseil Municipal donne son accord pour la création de ce compte Facebook.

**- Mise à disposition de salles communales à la Maison Familiale de Saint Laurent de Chamousset,**

Monsieur le Maire présente une demande de location de salle de la Maison Familiale de Saint Laurent de Chamousset pour l'accueil de cours d'octobre à juin. Monsieur le Maire propose de louer la salle Sattin, et que la Maison Familiale s'acquitte du montant des charges. Il précise que la salle sera disponible pour les réunions d'associations communales du vendredi soir au dimanche soir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

**- Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

**Monsieur Roger MAZARD** annonce la livraison des WC publics de la Place des Roches et de la rue du 19 mars 1962 la semaine du 26 au 30 septembre 2022.

**Madame Isabelle LOTISSIER** rend compte du Forum des associations à la salle polyvalente avec 31 associations présentes, une belle affluence du public, et une excellente prestation de la Banda L'Étincelle.

La journée fleurissement avec une visite à Cottance d'un élevage d'alpaga, un déjeuner au restaurant de Panissières et une visite du jardin des couleurs à Essertines en Donzy s'est très bien passée.

Elle annonce avec Madame Marie-Jo DELORME, Présidente de la Bibliothèque « Le Grenier à la Page », la remise des livres « bébé lecteur » le samedi 5 novembre 2022 à 10h30.

Elle présente la répartition des bons cadeaux pour le concours de fleurissement et propose une participation de 40 € de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

**Madame Yvette BRETONNIER** fait le point sur la rentrée au restaurant scolaire avec, pour les inscriptions, 60 enfants de l'école publique, 100 enfants de l'école privée et 310 du collège.

Une réflexion va être engagée sur le gaspillage alimentaire. Le Comité Directeur aura lieu le 18 octobre 2022.

Elle propose que la Commune facture 100 € les plaques des praticiens de la maison de santé si ces derniers ne restent pas plus d'un an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

**Monsieur Ludovic CARRET** expose que des informations ont été distribués par la CCMDL dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune, sur le dépôt du papier dans les sacs jaunes à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Madame Odile VERMARE** fait un bilan de l'été sur le marché forain avec une moyenne de 15 commerçants non sédentaires présents chaque lundi. La commission prépare l'animation du 17 octobre 2022.

**Monsieur Thierry LOISON** fait le point sur les futures installations de magasins. Il annonce une prochaine réunion de l'UCALES avec les membres de la commission économie.

**Madame Sandrine BOINON** annonce la diffusion de la nouvelle lettre d'information début octobre 2022.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente un projet de convention à passer entre la commune et la SCI de la Scierie au sujet d'un renforcement électrique (travaux SYDER). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Il expose qu'il serait nécessaire de proposer un tarif pour les locations de salles effectuées pour les fêtes de quartier. Il propose le montant de 45 € pour la salle Suzanne Fougerouse et le Mille-Club. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire présente un courrier de l'OPAC du RHÔNE concernant une demande d'engagement de principe de la commune à garantir 50% du prêt d'un montant maximum de 612 000 € de type « ECOPRET » souscrit auprès de la banque des territoires pour des travaux de rénovation énergétiques du centre 2000. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire expose que deux panneaux publicitaires ont été posés en entrée de village. Il expose qu'il ne souhaite pas qu'une telle publicité soit maintenue, vis-à-vis des commerces locaux notamment mais que la législation ne permet pas leur retrait. Il faudra que la commune adopte un règlement local de publicité.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.*

*Les prochaines séances sont programmées : 20 octobre 2022 - 17 novembre 2022 - 15 décembre 2022 à 19h15.*

Le Maire,



Pierre VARLIETTE